



16ème législature

Question N° : 16362	De M. Jean-Claude Raux (Écologiste - NUPES - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > recherche et innovation	Tête d'analyse > Diminution des effectifs en doctorat et précarité croissante des doctorants	Analyse > Diminution des effectifs en doctorat et précarité croissante des doctorants.
Question publiée au JO le : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Claude Raux interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la baisse des inscriptions en doctorat et la précarisation de la situation financière des doctorants. D'après les données de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) portant sur les effectifs de doctorants des écoles doctorales, une baisse de 18 % des nouveaux inscrits en doctorat est constatée entre 2010 et 2022. Si plusieurs causes peuvent expliquer cette évolution, l'une d'entre elles réside en la dévalorisation des contrats doctoraux ainsi que par les difficultés liées au financement des thèses. À titre d'exemple, on constate un effectif de primo-inscription en diminution de 10,1 % en mathématiques, de 14,7 % en chimie depuis la rentrée 2021. En sciences humaines et sociales, on observe également une baisse de 34,5 % des primo-inscrits (2010-2022), ce qui semble coïncider avec le fait que seuls 4 doctorants sur 10 dans cette filière disposent d'un financement. Ces difficultés dans l'obtention d'un financement semblent être exacerbées par les rémunérations trop faibles octroyées aux chargés d'enseignement et de recherche, aux attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) ou aux doctorants vacataires. La situation empire année après année - et le risque de décrochage pour la recherche française s'accroît. Une mission a été diligentée par Mme la ministre sur la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société, elle doit rendre ses conclusions d'ici le printemps 2024. Néanmoins, elle se borne à la question de l'insertion professionnelle des docteurs. Si cette dimension est à prendre en compte dans les évolutions constatées, la mission ne s'interroge pas sur la diversité des causes qui conduisent à la baisse des inscriptions en doctorat, en particulier celle de la précarité dans laquelle ils et elles se trouvent. Il souhaite en conséquence connaître ses intentions sur la revalorisation de la situation financière très préoccupante des doctorants et de la baisse d'attractivité du diplôme national de doctorat.